

AIDE-MÉMOIRE SUR LES MESURES PRÉVENTIVES COVID-19

À l'intention des organisations ou des personnes qui souhaitent planifier des activités ou des événements

Version du 16 mars 2022 (**modifications en date du 22 juin 2022**)

Bonne nouvelle, à partir du 12 mars 2022, la plupart des consignes gouvernementales seront levées. Chacun de nous apprivoise à son rythme l'idée de vivre avec ce virus dans nos vies et nos milieux. Cela signifie quoi? Est-ce vraiment la vie comme avant? Oui et non! Nous sommes en transition vers une quête d'équilibre dans une recherche de prudence.

Nous demeurons responsables collectivement de mettre en œuvre des moyens raisonnables pour diminuer les risques liés à la propagation du virus, mais aussi pour protéger les personnes plus vulnérables. **Les mesures préventives de base** permettent donc de nous protéger du coronavirus, mais aussi de plusieurs autres virus. Une grille aide-mémoire est disponible en page deux. Celle-ci propose des mesures minimales à maintenir encore à ce jour. Pour plus d'explications sur les mesures minimales requises, vous pouvez consulter [le nouveau tableau de l'INSPQ](#).

Si vous avez des questions ou des préoccupations en rapport aux mesures préventives à mettre en place pour la tenue de votre projet, nous vous invitons à communiquer avec nous aux adresses suivantes afin d'obtenir des précisions :

Pour les organismes communautaires : dsp.covid19.communautaire.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca

Pour le milieu municipal et événementiel : municipal.covid-19.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca

Si nécessaire, le document complété peut être remis aux autorités concernées qui soutiennent la planification du projet.

Section à remplir si nécessaire pour vous

Nom de la personne responsable :

Nom de l'activité/événement :

Date(s) de l'événement :

Site(s) prévu(s) :

Nombre de participants :

Brève description de l'événement :

Document complété le :

Réflexions sur le choix d'un lieu pour l'activité ou l'événement

Privilégier un lieu extérieur lorsque possible

Miser sur un grand espace pour optimiser
la distanciation entre les personnes et faciliter la circulation

Grille aide-mémoire

Ces mesures peuvent évoluer en fonction de la situation épidémiologique et ne tiennent pas compte des situations d'écllosion.

Favoriser la participation de la clientèle à vos activités/événements

Certains secteurs rapportent une diminution de la participation de la clientèle à leurs activités. Plusieurs raisons peuvent être évoquées, mais l'une d'elles laisse croire que nous apprivoisons chacun à notre rythme l'idée de « vivre avec le virus ». Afin de favoriser la participation des personnes, il peut être intéressant de diffuser (ex. : infolettre, courriel, Facebook ou site Internet de votre organisation) :

- Les mesures préventives qui sont mises en place afin que ces personnes puissent prendre une **décision éclairée** quant à leur présence.
- Sensibiliser les participants à ne pas se présenter à l'activité si présence de symptômes ou visée par une consigne d'isolement.

1. Favoriser l'accès à l'hygiène des mains pour tous

- Matériel nécessaire (distributeur de solution hydroalcoolique 60% à 80% d'alcool, eau courante, savon, lavabos, papier jetable, poubelles sans contact) disposé à des endroits stratégiques (ex. : entrée, sortie, comptoir de services, aire de repas).

2. Ventilation et aération

- Les locaux sans possibilité de ventilation ne devraient pas être occupés selon la CNESST ([règlement sur la santé et sécurité du travail](#)).

2.1 Ventilation mécanique des lieux :

- S'assurer de respecter les recommandations du fabricant concernant l'entretien des systèmes de ventilation, le nombre de changements d'air à l'heure, etc.
- Désactiver le mode recirculation de l'air des systèmes de ventilation centraux.
- Ne pas mettre la ventilation à l'arrêt durant les nuits ou les fins de semaine. Opérer plutôt à vitesse réduite lorsque les locaux sont vides.
- Si utilisation de climatiseur ou de ventilateur (fixe ou portatif) consulter [les recommandations de l'INSPQ lors de vagues de chaleur](#).

2.2 Ventilation manuelle des lieux :

- Ouverture des fenêtres 10-15 minutes, au moins deux fois par jour, à certains moments stratégiques de la journée lorsque les locaux sont inoccupés (durant les pauses, durant les repas, après une activité, etc.) et que les conditions météorologiques le permettent.
- Lorsque possible, maintenir les portes des locaux ouvertes ou encore ne pas fermer tous les côtés d'un chapiteau extérieur.

3. Nettoyage et désinfection de l'environnement

- Nettoyer** les surfaces à fréquence régulière, particulièrement celles fréquemment touchées, pour assurer la salubrité des lieux. De façon générale, **la désinfection** n'est pas nécessaire, à l'exception de ce qui est exigé par le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* en ce qui concerne les installations sanitaires et les salles à manger ([INSPQ, 2022](#)).

1. Préparation	2. Nettoyer	3. Rincer	4. Désinfecter
Suivre les consignes du fabricant lors de l'utilisation d'un produit : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Concentration ▪ Temps de contact suffisant avec la surface à désinfecter ▪ Aération des lieux ▪ Équipements 	Produit nettoyant OU eau et savon <p style="margin-top: 5px;">Permet d'enlever les saletés pour une désinfection plus efficace</p> <p>*Linge propre</p>	Rincer le savon et les résidus avec de l'eau claire <p style="margin-top: 5px;">*Linge propre</p>	Désinfectant reconnu efficace pour déloger les traces d'un virus (virucide) <p style="margin-top: 5px;">*Linge propre </p> <p>Doit avoir un numéro d'identification sur le produit « DIN »</p>

En terminant, retirer ses gants, les jeter et se laver les mains puis les avant-bras.

4. Aménagement des lieux et gestion de la circulation

- La distanciation physique de **1 mètre** demeure recommandée entre les participants, mais non obligatoire.
- Porter une attention particulière aux lieux à risque de goulots d'étranglement (entrée et sortie, vestiaire, file d'attente, etc.) afin de favoriser une circulation fluide.

- Étaler les heures d'arrivée des participants pour éviter les longues files d'attente et les attroupements.
- Prévoir des délais entre les arrivées et les départs de vagues de participants (ex. : dans le cas d'événements à plus grand déploiement).
- Entrée et sortie distinctes si possible.

5. Port du masque ou couvre-visage pour les participants/spectateurs

- [Le port du masque est facultatif](#) pour la population générale. Il est toujours recommandé de le porter par choix personnel, pour protéger les personnes **dont l'état de santé les rend** plus vulnérables et lorsque requis (ex. : dans les milieux de soin, [si la personne est symptomatique ou si la personne vit avec une personne ayant la COVID-19 ou si la personne a la COVID-19, lors de toute interaction sociale suivant son isolement à la maison, et ce, pour un minimum de 5 jours](#)).

6. Autres mesures préventives

- [Présence d'affiches](#) rappelant les mesures sur l'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire (tousser dans son coude, jeter ses mouchoirs). Miser sur des pictogrammes en plus du texte, pour mieux rejoindre tous les publics.
- Poubelles et contenants de recyclage sans couvercle afin d'éviter la manipulation inutile.

6.1 Alimentation

- Lavage fréquent des mains et bonnes pratiques d'hygiène et salubrité alimentaires respectées, comme il est recommandé par le MAPAQ.
- Les buffets « libre-service » sont permis. Idéalement, privilégier que le service soit effectué par les mêmes personnes afin de limiter le partage d'ustensiles, mais non obligatoire. Hygiène des mains avant et après.
- Aucune limite de participants par table pour les repas. Distanciation de 1 mètre entre les tables recommandée, mais non obligatoire.

7. Pour les travailleurs, artistes et bénévoles suivre les consignes de [l'INSPQ](#) et de la [CNESST](#)

7.1 Port du masque médical et distanciation

- Rendre disponible des masques médicaux de qualité¹ pour le personnel.** *Le port du masque médical de qualité¹ est obligatoire dans certains milieux de soin seulement. Par précaution, le port du masque demeure toutefois recommandé, par exemple lors d'interactions avec des personnes à risque ou pour les tâches nécessitant un rassemblement de personnes dans un espace restreint. En vertu de son droit de gestion, un employeur peut exiger à ses travailleurs de porter le masque médical de qualité dans le milieu de travail (CNESST, 2022).*
- La distanciation de 1 mètre et l'installation de [barrières physiques de qualité](#) ne sont plus obligatoires, mais demeurent des pratiques recommandées.

1. Précisions : Le masque médical (nommé aussi masque d'intervention de qualité médicale ou masque de procédure ou masque chirurgical) doit répondre à la norme de l'American Society of Testing and Materials : ASTM F2100 de niveau 1. La norme européenne EN 14683 type IIR peut aussi être une alternative acceptable ainsi que ceux du [BNQ fascicule d'attestation 1922-900](#).

7.2 Autres mesures préventives pour les équipes de travail

- Privilégier de petites équipes stables pour éviter la multiplication des interactions** (particulièrement si votre événement se déroule sur plusieurs jours/semaines) : Conserver les travailleurs aux mêmes postes de travail ou sites autant que possible.



Éternuez dans
votre coude



Lavez vos mains



Gardez vos
distances



Portez un
masque

(Par choix personnel, pour protéger les plus vulnérables ou lorsque requis)

Pratiques sujettes à confusion

Port de gants

Le port de gants donne un faux sentiment de sécurité à son utilisateur et **il n'est donc pas recommandé**. Le lavage fréquent des mains est la pratique sanitaire conseillée. Par contre, comme à l'habitude, le port de gants est requis pour les premiers répondants et le personnel qui manipule certains produits nettoyants et désinfectants.

Pratique d'isolement d'une personne symptomatique

L'isolement dans un local d'une personne qui développe des symptômes s'apparentant à la COVID-19 pendant une activité n'est pas une pratique recommandée, sauf avec un enfant le temps qu'un parent soit prévenu ou si la personne affectée est en détresse. Il est préférable de demander à la personne qui développe des symptômes de quitter immédiatement les lieux, d'aller directement à son domicile et de passer un test de dépistage rapide. Pour plus d'informations en cas de symptômes, vous pouvez compléter [l'outil d'autoévaluation en ligne](#).

Si ce n'est pas déjà fait, remettre un masque médical de qualité à cette personne. Un seul membre de l'équipe organisatrice devrait superviser cette personne. Le travailleur doit maintenir une distance de 2 mètres avec la personne et porter l'équipement de protection individuelle requis lors de l'interaction dont le masque médical de qualité. Une fois que la personne symptomatique est partie, aérer la pièce et procéder au nettoyage et à la désinfection des lieux.